



## Arnaque par mon ex compagnon pour le pret immobilier

Par **dianykan**, le **23/02/2013** à **12:27**

Bonjour, mon compagnon et moi avons acheté un bien, une maison.  
Au préalable nous sommes allés chez le notaire fixer la part de chacun.  
Sa part est de 86% et moi de 14%.  
La banque lui a autorisé un prêt maximum de 80% donc pour moi de 20%.  
J'ai donc payé ma part de 20%, Alors que l'acte de notarié est de 14%.

J'ai du quitter notre maison, après 4 ans de violence morale.

Lors de la signature, j'étais son son emprise et j'ai signé ces documents sans vraiment réaliser qu'il y avait une différence de 6 pourcent et j'avoue que je ne voulais pas subir ces brimades à ce moment là, car j'étais enceinte et épuisée.

Depuis un an il profite du bien, il paye le crédit en totalité.  
Je loue un appartement et je n'ai pas les moyens financier pour payer le crédit.

Je voudrais savoir, Quels sont les recours pour récupérer ma part et la différence que j'ai verser à la banque ?

Cordialement.  
Diany

Par **amajuris**, le **23/02/2013** à **14:18**

bjr,

le titre prime le financement sauf à prouver la réalité du financement.

pour l'instant la maison est en indivision.

si vous voulez récupérer votre part 20% ou 14% soit votre compagnon vous achète votre part de 14% soit vous vendez la maison et vous répartissez le prix de vente.

si pour l'instant votre compagnon rembourse la totalité du crédit cela viendra en déduction de votre financement en tenant que votre compagnon doit une indemnité d'occupation à l'indivision.

il est préférable que l'acte de propriété reflète la réalité du financement.

cdt